



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 5785

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le mécontentement et les interrogations que suscite le changement de nomenclature sans concertation des disciplines STI (sciences et techniques industrielles). Conséquence directe de la création de la filière STI2D, les 4 sections du CAPET existant et les 12 options qui leur étaient rattachées ont été supprimées au profit d'une section unique sur les sciences industrielles de l'ingénieur comportant 4 nouvelles options. Les spécialités des enseignants de sciences et techniques industrielles passent donc de 42 à 4 les obligeant à enseigner des champs disciplinaires qu'ils ne maîtrisent pas. De plus, chaque enseignant STI titulaire est dans l'obligation de changer de discipline, et ce en quelques jours seulement, sans aucune information sur les conséquences pour sa carrière et son affectation. Une pétition en cours de signature demande que « la procédure de reconversion des professeurs de STI soit suspendue et qu'un vrai projet ambitieux, partagé par tous, pour l'ensemble des formations technologiques soit défini à la hauteur des enjeux économiques et industriels ». Il lui demande de lui faire connaître les suites qu'il entend apporter à ces attentes.

Texte de la réponse

L'objectif de la filière technologique est de former des techniciens compétents capables de satisfaire des besoins nouveaux. Dans un contexte de hausse générale du niveau des qualifications, il est apparu nécessaire de réformer cette filière technologique afin d'élargir l'éventail de la poursuite des études et l'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur. Le ministre de l'éducation nationale est attaché à cet équilibre entre des matières générales et des matières plus techniques en cela qu'il concilie trois impératifs : la possibilité de poursuivre des études plus longues, l'accès à l'emploi, mais aussi les compétences et les connaissances qui font d'un individu, un citoyen. Pour parvenir à cet objectif, les disciplines dispensées dans le cadre de l'enseignement technologique doivent être plus transversales et moins spécialisées afin de rendre possible des choix d'orientation plus ambitieux qu'auparavant. Cela se traduit, en classe de terminale, par une organisation pédagogique hebdomadaire se répartissant équitablement entre 15 heures consacrées aux enseignements généraux (français, histoire-géographie, mathématiques, langues vivantes, etc.), et 15 heures aux enseignements technologiques comprenant, en série STI2D, des enseignements transversaux (ingénierie industrielle, innovation technologique), des enseignements spécifiques et des enseignements technologiques en langue étrangère. La méthode choisie par le précédent Gouvernement pour mettre en oeuvre cette réforme fut d'imposer la nouvelle voie technologique aux enseignants, comme aux collectivités territoriales, sans dialogue ni concertation. Une réforme a d'autant plus de chance d'aboutir qu'elle est comprise et acceptée. C'est tout le sens de la concertation qui s'est achevée le 9 octobre dernier autour du Président de la République et qui a permis de rendre la parole aux professeurs, aux personnels, aux parents, aux associations et aux élus. Il est ressorti de ces échanges que les professeurs et les personnels rencontraient sur le terrain un ensemble de difficultés dans la mise en oeuvre de la voie technologique rénovée. Le ministre de l'éducation nationale a donc demandé aux recteurs d'académie d'être particulièrement attentifs aux situations individuelles. Un plan de formation spécifique doit accompagner et soutenir les enseignants dans la mise en oeuvre de la réforme. Par

ailleurs, la procédure de changement de discipline est une opération technique sans conséquence sur la carrière des enseignants qui conservent l'ancienneté de poste et leur actuelle affectation. A plus long terme, dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école, le ministre de l'éducation nationale souhaite également engager un profond changement de méthode en développant un partenariat avec les collectivités territoriales, et au premier chef avec les régions ; un partenariat qui dépasse le seul aspect financier et qui encourage un dialogue réel et respectueux sur des sujets aussi essentiels que, par exemple, la carte des formations.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5785

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5330

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7888